

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-07-154 Création d'un poste chargé de coopération pour la Convention Territoriale Globale (CTG) à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Considérant que, depuis juillet 2021, la Communauté s'est engagée aux côtés de ses communes membre, dans les travaux préparatoires à la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF. Ce nouveau dispositif vient remplacer l'ancien Contrat Enfance Jeunesse, qui contribuait au financement, notamment pour ce qui concerne la Communauté, des Sites-Multi Accueil et du Relais Petite Enfance,

Considérant que la préparation et le suivi de cette convention nécessitent un personnel à temps plein, et qu'il ne sera pas possible, comme prévu initialement, de mutualiser ce poste avec celui de responsable du service Petite Enfance,

Vu l'article 17 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, codifié aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code la Fonction Publique, précisé par le décret n° 2020-172 du 27 février 2020, introduisant la possibilité, pour les employeurs publics, de recruter des agents contractuels sur la base d'un « contrat de projet », contrat à durée déterminée, conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Considérant que ce type de contrat semble se prêter parfaitement à une opération ponctuelle, délimitée dans le temps, comme ce projet de Convention Territoriale Globale,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer un poste d'Attaché Territorial, à compter du 15 septembre 2022, dans le cadre d'un contrat de projet,

* **définit** ce poste comme suit :

- Titulaire d'un Bac+4/5 en sciences sociales, sciences humaines, droit,
- Une connaissance du cadre réglementaire des politiques publiques liées à l'accueil du jeune enfant, l'éducation, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le handicap, l'accès au droit, l'aménagement social, etc,
- Maîtrise de la gestion administrative, des méthodes d'analyse et de diagnostic de territoire, des dispositifs d'appui aux projets, des institutions locales, etc,
- Connaissance des techniques d'enquête, de recueil et de traitement des données, des outils statistiques et méthodes d'analyse quantitative et qualitative, etc,
- Maîtrise de l'outil informatique, permis B obligatoire.

* **décide** qu'en vertu des règles de la Fonction Publique Territoriale, ce poste sera ouvert aux fonctionnaires territoriaux (par détachement), ou, à défaut, aux contractuels,

* **fixe**, si le poste est pourvu par un contractuel, la fourchette de rémunération comprise entre l'Indice Brut 444 et l'Indice Brut 567, soit entre le 1^{er} et 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

